FranceAgriMer

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL

DE FRANCEAGRIMER

FILIERES/SEM/D 2011-28
du 10 juin 2011

DIRECTION ANIMATION DES FILIERES.....
SERVICE ENTREPRISES ET MARCHES
UNITE ENTREPRISES ET FILIERES
12, RUE ROL-TANGUY
TSA 20002
93555 MONTREUIL SOUS BOIS CEDEX

Dossier suivi par : Claire LEGRAIN
Tél : 01.73.30.31.42
Courriel : claire.legrain@franceagrimer.fr

MISE EN APPLICATION : 15 JUIN 2011

PLAN DE DIFFUSION :
DGPAAT – Bureau des grandes cultures
DRAAF
Contrôle général économique et financier

OBJET : Mise en application des bases de financement nouvelle récolte à compter du 15 juin 2011

Vu les conditions climatiques actuelles impliquant des récoltes précoces dans certaines régions,

Vu la consultation écrite lancée par voie électronique à l'issue du Conseil spécialisé du 8 juin 2011,

Vu la décision du Directeur général FILIERES/SEM/D 2011- 25 du 17 mai 2011 relative au financement des céréales avec aval de FranceAgriMer pour la campagne 2011-2012 et notamment son Annexe VIII

Vu les bases de financement « nouvelle récolte » présentées au Conseil Spécialisé du 8 juin 2011,

Le Directeur général de FranceAgriMer décide :

La date d'application des bases de financement « nouvelle récolte » prévue au 1er juillet 2011 est avancée au 15 juin 2011.

Fait à Montreuil s/Bois, le 10 JUIN 2011

LE DIRECTEUR GENERAL
DE FRANCEAGRIMER
Pour le Directeur général et par délégation
Le Directeur Animation des Filières

Christian VANIER
Fabien BOVA